



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 – @ : secretariat@artois.fff.fr



A VOS AGENDAS

DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020

Pour respecter les consignes gouvernementales relatives à la situation sanitaire liée à la pandémie du COVID, la Fédération Française de Football impose des règles pour la superficie des salles destinées à recevoir les Assemblées générales.

Ainsi, l'Assemblée générale électorale du District Artois programmée le **28 novembre 2020** aura lieu à **SAINS EN GOHELLE, salle des Fêtes, rue Franchet d'Espérey**.

Des précisions quant à son organisation vous seront apportées ultérieurement.
Dès maintenant, réservez cette date !

Bien cordialement

Jean-Louis GAMELIN
Président



ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT ARTOIS

APPEL A CANDIDATURE

L'élection du Comité de Direction du **District ARTOIS** aura lieu lors de l'Assemblée Générale du **28 novembre 2020**.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du **1^{er} octobre 2020 au 28 octobre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi**.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : **District Artois de Football – Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN**.

Rappels :

- > Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à **l'article 13 des Statuts du District**.
- > L'élection a lieu au scrutin de liste bloquée.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser :

- La Déclaration de candidature de liste.
- La Liste des membres.
- La Déclaration individuelle de non-condamnation du candidat.

Documents à télécharger sur le site.

Le Président du District

Jean Louis GAMELIN.



ELECTION DU REPRESENTANT DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS

APPEL A CANDIDATURE

L'élection du **Représentant des clubs à l'Assemblée Générale du Comité départemental** aura lieu lors de l'Assemblée Générale du District Artois le **28 novembre 2020**.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 2 octobre 2020 au 28 octobre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi**.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : **District Artois de Football – Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN**

Rappels :

Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies à **l'article 5 des Statuts du Comité départemental**.

Article 5 : Représentativité

- > Résider sur le territoire du Comité Départemental.
- > Etre titulaire d'une licence au millésime de la saison en cours et s'il est licencié dans un club en être membre depuis plus de 6 mois.
- > Avoir atteint la majorité légale et jouir de leurs droits civiques et politiques.
- > Ne pas exercer de fonctions en qualité d'élu soit dans un District, soit à la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la présente une déclaration de non-condamnation (à télécharger sur le site).

Le Président du District Artois

Jean-Louis GAMELIN



VŒUX des CLUBS

En application de l'Article 12.5 des Statuts du District et de l'Article 64 du Règlement Intérieur, les vœux des clubs à présenter lors de l'Assemblée Consultative et à débattre lors de l'Assemblée Générale, doivent parvenir au secrétariat du District par courrier ou fax sur papier à entête du club ou par courriel et signés du Président ou du Secrétaire du club avant le 21 octobre 2020.

Jean Louis GAMELIN
Président du District Artois



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCHAINES REUNIONS

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, entre 9 heures et 10 heures, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).

- Le SAMEDI 10 OCTOBRE 2020 pour les exclusions et les incidents jusqu'au 4 OCTOBRE 2020, y compris les matchs arrêtés
- Le SAMEDI 17 OCTOBRE 2020 pour les exclusions et les incidents jusqu'au 11 OCTOBRE 2020, y compris les matchs arrêtés
- Le SAMEDI 24 OCTOBRE 2020 pour les exclusions et les incidents jusqu'au 18 OCTOBRE 2020, y compris les matchs arrêtés
- Le SAMEDI 31 OCTOBRE 2020 pour les exclusions et les incidents jusqu'au 25 OCTOBRE 2020, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission
Bernard DEJARDIN.



RELEVÉ DES SANCTIONS DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE **DU 26 SEPTEMBRE 2020**

Suite aux incivilités constatées, le Comité Directeur a décidé de faire connaître à l'ensemble des composantes de notre football les sanctions prononcées par sa commission de Discipline afin que chacun prenne ses responsabilités.

Nombre de suspendus pour 1 match : 6

Nombre de suspendus pour 2 matchs : 2

Nombre de suspendus pour 3 matchs : 4

Nombre de suspendus pour 4 matchs : 1 – Tentative de coup à adversaire

Nombre de suspendus pour 5 matchs : 1 – Brutalités après match

Nombre de suspendus pour 6 matchs : 1 – Propos grossiers à arbitre après match

Nombre de suspendus pour 8 matchs : 1 – Propos blessants et grossiers à arbitre après match

Nombre de suspendus pour 10 matchs : 1 – Brutalités et crachat sur adversaire

Nombre de suspendus pour 20 matchs : 1 – Propos grossiers et intimidations à arbitre – Crachat sur adversaire

Matchs arrêtés : 2

Le Président de la Commission
Bernard DEJARDIN.



MEDAILLE ou PLAQUETTE du DISTRICT ARTOIS

Le District Artois serait heureux d'honorer **1 ou 2 membres bénévoles** de votre club lors de ***l'Assemblée Générale du 28 NOVEMBRE 2020 à SAINS EN GOHELLE*** (médaille ou plaquette du District).

Critères pour l'obtention :

Médaille du District : âgé – 50 ans et plus de 10 ans de bénévolat

Plaquette du District : âgé + 50 ans et plus de 10 ans de bénévolat.

Votre proposition sera examinée par la Commission des Récompenses qui vous informera de sa décision.

Nous retourner la fiche de renseignements (ci-dessous) et un CV détaillé (sur feuille annexe) pour le 12 octobre 2020.

Le Président du District
Jean Louis GAMELIN



PROPOSITION DE RECOMPENSE

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT PROPOSE

NOM et PRENOM : (en lettres capitales) _____

DATE et LIEU de NAISSANCE : _____ à _____

PROFESSION : _____

ADRESSE : _____

CLUB ACTUEL : (Nom du Club) : _____

Comme joueur : de _____ à _____

Comme dirigeant : de _____ à _____ Fonction : _____

de _____ à _____ Fonction : _____

de _____ à _____ Fonction : _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS pouvant être utilisés pour une intervention lors de la remise des récompenses :
anecdotes, faits importants, autres fonctions :

Utiliser à cet effet une feuille annexe SVP

NOM et coordonnées téléphoniques de la personne susceptible d'être contactée pour de plus amples renseignements : _____

RECOMPENSES, DECORATIONS déjà OBTENUES à TITRE SPORTIF : _____

Je soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus

Cachet du Club :

Nom et Signature du proposant :

MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS SANITAIRES

La direction juridique de la FFF a identifié 5 situations pour lesquelles elle fixe la conduite à tenir par les clubs et les instances.

Cas 1 : décision de l'ARS avec preuves fournies par le club :
La commission habilitée remet le match.

Cas 2 : Le club informe l'ARS et l'organisme gérant la compétition, preuves à l'appui, qu'il a dépassé le seuil maximum de cas positifs :
La commission habilitée remet le match

Cas 3 : le club n'est pas touché ou n'a pas dépassé le seuil, qu'il connaisse la situation des cas positifs ou qu'il l'ignore :
La rencontre est maintenue.

Cas 4 : le club ne respecte pas les dispositions légales en toute connaissance :
Le match a lieu, son résultat est homologué, mais, sous certaines conditions, une procédure disciplinaire pourra être engagée.

Cas 5 : Coupes de France et coupe Gambardella :
Perte du match

Constatation dans le cas 4 :

- > Par les officiels : Arbitre, arbitres assistants, délégués avec mention sur la FMI ou le rapport.
- > Sur les bancs de touche, la tribune, les vestiaires ou la buvette.
- > Toutefois, avant toute procédure, il est indispensable de faire preuve de pédagogie en insistant avec l'aide des dirigeants sur le côté vital des obligations.
- > Non-respect des règles en cas de virus au sein d'un club :
L'instance dirigeante doit obtenir la preuve du manquement, notamment lorsque des joueurs testés positifs ont parti à une rencontre.

Dans ces 2 cas la commission compétente est habilitée à prendre des sanctions.

Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK.



BUREAU DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020
à AIX NOULETTE

Présents : Evelyne BAUDUIN - Jean Louis GAMELIN - Jean DENEUVILLE - Bernard DEJARDIN - Daniel SION –
Richard RATAJCZAK -

✓ Approbation des PV des réunions des **12 Juin** et **3 Septembre**.

ANNONCE DU PRESIDENT

Monsieur. Jean Louis Gamelin fait part aux membres du Bureau de sa décision de ne pas mener une liste lors des prochaines élections au District Artois. « *C'est une décision difficile à prendre après 12 ans de vice-présidence et 8 ans de présidence. Mais des considérations liées à l'âge, la crainte de ne pas rester performant en toutes circonstances et le drame que j'ai vécu et ses répercussions sur la famille m'ont amené à cette décision. Je ne souhaite pas briguer le mandat de trop d'autant que la charge devient de plus en plus lourde. Il est temps d'injecter une nouvelle dynamique et d'ouvrir un nouveau cycle* ».

Plusieurs membres interviennent pour l'assurer de leur soutien.

ASSEMBLEE GENERALE

Compte tenu des instructions et des recommandations émises tant par les autorités civiles, que par les autorités sanitaires et par les instances du football, cette assemblée ne pourra pas se dérouler à **MAZINGARBE**, mais très vraisemblablement **A SAINS EN GOHELLE** à la date prévue soit le **28 Novembre**.

Dans ces conditions le calendrier suivant est envisagé :

- **Fin septembre** : Appel à candidature
- **21 Octobre** : Limite de dépôt des vœux des clubs
- **23 ou 24 Octobre** : Etude des vœux
- **28 Octobre** : Limite de dépôt des listes
- **29 octobre** : Comité Directeur et Etablissement de l'ordre du jour
- **2 Novembre** : Assemblée consultative
- **3 Novembre** : Commission de surveillance des élections
- **10 Novembre** : Parution de l'ordre du jour et convocation des membres de l'AG

RECRUTEMENT

> A ce jour, 17 candidatures ont été reçues pour le poste de directeur administratif (ve) ; la date limite est fixée au **5 Octobre**.

> Par ailleurs quelques candidatures pour la mission de Service Civique ont été reçues.

COVID

> Les dernières instructions reçues ont les conséquences suivantes :

Salles de sports fermées pour 15 jours dans la CUDL ; les rencontres de futsal à **LA BASSEE** sont reportées. Pour le **PAS DE CALAIS**, les salles de sport restent accessibles dans le respect des gestes barrières et du protocole Futsal qui a été envoyé aux clubs. Pour l'accès du public il est demandé aux clubs de prendre contact avec les municipalités.

> Pour les rencontres de plein air, les dispositions précédentes restent en vigueur.

ARTICLE DE PRESSE

Le Président a été alerté par un article devant paraître dans la presse et mettant en cause l'action du District, à l'instigation du club de **ROEUX**. A sa demande, un droit de réponse lui a été accordé ce qui lui a permis de rétablir la vérité, notamment sur l'aide apportée aux clubs dans les circonstances particulières que nous subissons.

Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK

Le Président
Jean-Louis GAMELIN



COMITE DIRECTEUR DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

SALLE DES FETES D'AIX NOULETTE

Présidence : Jean Louis GAMELIN –

Présents : Evelyne BAUDUIN - Chouki BELLA - Didier CLAY - Louis DARTOIS - Bernard DEJARDIN - Jean DENEUVILLE - Alain DELHAYE - Micheline GOLAWSKI - Eric GOOSSENS - Denis LAMORILLE - Francis LEYVAL - Serge PAUCHET - Richard RATAJCZAK - Daniel SION - Pascal WATEL –

Excusés : Ottorino DI BERNARDO - Delphine BRESA - Gérard DEBONNE - Pascal LEPROVOST –

Assistent à la réunion : Henry MACIUSZCZAK, Président de la CAA - Makhloufi REBATTACHI CTD - Antoine VANNIEUWENHUYSE, CTD DAP

✓ Approbation du PV de la réunion du **16 Juin 2020** parue à l'Artois hebdo Foot n° 700 du **mardi 7 Juillet 2020**.

✓ Approbation du PV de la réunion du **8 Septembre 2020** parue à l'Artois hebdo Foot n° 711 du **mardi 22 Septembre 2020**.

✓ Le présent Comité Directeur est délocalisé à **AIX NOULETTE**, dont il convient de remercier la municipalité, afin de pouvoir respecter les mesures de distanciation, la salle de réunion du siège ne le permettant pas.

Il convient par ailleurs de remercier **Gérard DEBONNE**, actuellement hospitalisé et à qui un prompt rétablissement est souhaité, pour les démarches qu'il a effectuées afin de permettre la réunion de ce jour.

AGENDA

- [30 septembre](#) : Détection U15F -
- [1er octobre](#) : Educateurs U6/U9 à **LENS** -
- [3 octobre](#) : Formation arbitres à **BILLY MONTIGNY** - Commission de discipline
- [4 octobre](#) : Rentrée U6F/U9/F à **ARRAS** -
- [5 octobre](#) : Educateurs U6/U9 à **HENIN/COJEUL** -
- [6 octobre](#) : Commission des arbitres - Commission Futsal -
- [7 octobre](#) : Commission des installations sportives -
- [8 octobre](#) : Educateurs U6/U9 à **LA COUTURE** -
- [10 octobre](#) : Formation arbitres à **BILLY MONTIGNY** - Stage pratique des jeunes arbitres et tests physiques - Commission de discipline
- [12 octobre](#) : Réunion des référents PEF à **ROUVROY** -
- [14 octobre](#) : Détection U15F -
- [15 octobre](#) : Commission des coupes -
- [17 octobre](#) : Commission de discipline -
- [20 octobre](#) : Détection U13F -
- [24 octobre](#) : Commission de discipline -
- [25 octobre](#) : Tests physiques de rattrapage des arbitres -
- [27 octobre](#) : Détection U13F -
- [29 octobre](#) : Commission des arbitres -
- [31 octobre](#) : Commission de discipline –

DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

Mise à jour des commissions

Commission de surveillance des opérations électorales :

Le District propose pour la commission régionale **Monsieur Jean Marie DASCOTTE**.

La commission de district est complétée par **Messieurs Jean Luc BERNARD et Serge HERMAN**.

Commission de discipline :

Le départ de **Monsieur Guy RENOUF** est compensé par la nomination de **Monsieur Jean Paul TURPIN**.

Commission féminine :

Monsieur Sofiane BADAOU est remplacé par **Monsieur Julien PHILIPPE**.

Commission des nouvelles pratiques foot loisir :

Cette commission est composée de **Pascal WATEL, Antoine VANNIEUWENHUYSE, Jimmy BENEZIT et Valentin FAUCOEUR**.

Commission de structuration et d'accompagnement des clubs :

Cette commission est composée de Evelyne **BAUDUIN, Delphine BRESA, Alain DELHAYE et Eric GOOSSENS** -

Compétition vétérans

Par suite de problèmes entre les clubs et après divers courriers, le Comité directeur approuve la suppression du groupe de niveau 1 du samedi et la recomposition suivante des groupes : **HOUDAIN** passe du groupe G au groupe F, **MONTIGNY** intègre le groupe G.

De ce fait, le groupe E est composé de 10 équipes et les groupes F et G comportent 12 équipes.

Par ailleurs, le Comité acte la suppression du niveau 1 le samedi pour les prochaines saisons.

Futsal

> Le club de **BEUVRY TIGERS**, ayant régularisé sa situation financière, est réintégré.

> Le Comité maintient sa décision d'appliquer le protocole futsal avec demande des clubs auprès des mairies pour ce qui concerne l'accès du public pour toutes les manifestations futsal dans le cadre des dispositions sanitaires actuelles.

> Le comité admet une compétition U15 avec 6 équipes ; l'arbitrage étant assuré par des dirigeants des clubs. L'intervention d'arbitres officiels ne saurait intervenir qu'en fin de compétition pour des rencontres entre équipes luttant pour l'accession en ligue.

> La création d'une coupe de district n'est pas retenue (nombre insuffisant d'équipes).

Dérogation

Conformément à l'article 100 des Règlements généraux, une dérogation est accordée au club d'**ARRAS OF** pour opérer sur le stade de l'hippodrome sous réserves d'assurer la sécurité des officiels et de l'équipe visiteuse entre les vestiaires et le terrain et vice-versa.

COMMUNICATION DU PRESIDENT

Monsieur Jean Louis GAMELIN fait part aux membres du Comité Directeur de sa décision de ne pas mener une liste lors des prochaines élections au District Artois. *« C'est une décision difficile à prendre après 12 ans de vice-présidence et 8 ans de présidence. Mais des considérations liées à l'âge, la crainte de ne pas rester performant en toutes circonstances et le drame que j'ai vécu et ses répercussions sur la famille m'ont amené à cette décision. Je ne souhaite pas briguer le mandat de trop d'autant que la charge devient de plus en plus lourde. Il est temps d'injecter une nouvelle dynamique et d'ouvrir un nouveau cycle ».*

Plusieurs membres interviennent pour l'assurer de leur soutien.

ASSEMBLEE GENERALE

> Compte tenu des instructions et des recommandations émises tant par les autorités administratives que par les autorités sanitaires et par les instances du football, cette assemblée ne pourra pas se dérouler à **MAZINGARBE**, mais très vraisemblablement à **SAINS EN GOHELLE** à la date prévue soit le **28 Novembre**.

> Dans ces conditions, le calendrier suivant est envisagé :

- **Fin septembre** : Appel à candidature
- **21 Octobre** : Limite de dépôt des vœux des clubs

- **23 ou 24 Octobre** : Etude des vœux
- **28 Octobre** : Limite de dépôt des listes
- **29 octobre** : Comité Directeur et établissement de l'ordre du jour
- **2 Novembre** : Assemblée consultative
- **3 Novembre** : Commission de surveillance des opérations électorales
- **10 Novembre** : Parution de l'ordre du jour et convocation des membres pour l'Assemblée Générale.

ARTICLE DE PRESSE

Le Président a été alerté par un article devant paraître dans la presse et mettant en cause l'action du District, à l'instigation du club de **ROEUX**. A sa demande, un droit de réponse lui a été accordé ce qui lui a permis de rétablir la vérité, notamment sur l'aide apportée aux clubs dans les circonstances particulières que nous subissons.

Il a, en outre, été contacté par le maire de **ROEUX** auquel il a fourni les explications nécessaires. A la suite de cet article paru dans les éditions d'**ARRAS**, les actions du district ont été approuvées par les clubs.

FONDS DE SOLIDARITE ET FINANCES

> Après contact avec les services de la FFF, il apparaît que les fonds (au total 10€/licencié) sont imputables et non restituables.

Seule peut rester à débattre la situation de clubs ayant presque toutes ses équipes en Ligue et dont l'apurement du compte district peut être très long.

> En relation avec l'article de presse cité ci-dessus faisant mention d'un abandon des petits clubs, les aides versées cette saison par le District avoisineront un total de 100 000€ reversés sous forme de matériel aux clubs ou de remboursements divers.

SITUATION SANITAIRE

> Les dernières instructions reçues ont les conséquences suivantes :

Salles de sports fermées pour 15 jours dans la CUDL ; les rencontres de futsal à **LA BASSEE** sont reportées. Pour le **PAS DE CALAIS**, les salles de sport restent accessibles dans le respect des gestes barrières et du protocole Futsal qui a été envoyé aux clubs. Pour l'accès du public, il est demandé aux clubs de prendre contact avec les municipalités.

> Pour les rencontres de plein air, les dispositions précédentes restent en vigueur.

> Concernant les signalements, ils sont à faire à l'Agence Régionale de Santé si 3 joueurs sont testés positivement et à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour 1 ou 2 cas.

Au niveau du District, la règle appliquée depuis le début est d'éviter de prendre des risques chez les jeunes et respecter les règles fixées par le protocole pour les seniors. A ce jour 19 clubs du District ont été touchés avec plus ou moins de gravité.

PERSONNEL SALARIE

> L'appel visant à recruter un(e) direct(eur) (trice) administratif (ve) suite au départ en retraite de la titulaire actuelle sera clos le **5 octobre**. Pour l'instant 17 candidatures ont été reçues.

> Par ailleurs, le District est à la recherche d'un contrat civique pour gérer notamment le PEF, le football féminin et les nouvelles pratiques du Foot Loisir.

COUPE DE FRANCE

> Pour le 4^{ème} tour des **3 et 4 octobre**, les 3 « petits poucets » sont des clubs du District et le Comité directeur a décidé de déléguer **Monsieur GAMELIN** pour le match Boubers / Vimy - **Monsieur DENEUVILLE** pour la rencontre Saulty / Jeumont et **Monsieur RATAJCZAK** pour le match Givenchy / Hergnies.

> **Mademoiselle BAUDUIN** représentera le district pour la rencontre du 3^{ème} tour de la coupe de France féminine Dainville – Boulogne.

QUESTIONS DIVERSES

- > Le comité prend note de la démission du président de l'US SAINT POL : **Monsieur DELFORGE.**
- > Il est envisagé de procéder de nouveau à l'achat de masques jetables dans le commerce, les masques vendus par les sociétés spécialisées étant plus chers.
- > La commission des arbitres fait part de la satisfaction des arbitres pour la fourniture de maillots d'échauffement
- > Les journées des Bénévoles prévues à **CLAIREFONTAINE** sont reportées.

Le Président
Jean Louis GAMELIN

Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK.



COMMISSION DES LITIGES SPORTIFS ET ADMINISTRATIFS

REUNION DU 5 OCTOBRE 2020

Présidence : Evelyne BAUDUIN –

Présents : Michel BENEZIT – Jean Luc BERNARD – Jean Pierre CERER – Bernard DEJARDIN – Jean DENEUVILLE – Jean Pierre JANNOT – Jacques PENNINCK -

DATE D'APPLICATION le 6 OCTOBRE 2020

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs

CHAMPIONNAT

SENIORS D5 – POULE B

22751939 – OS ANNEQUIN 2 / FC VERQUIGNEUL 2 du 13 septembre 2020

La Commission,

Considérant le joueur CAMBELIN KEVYN, N° de licence n°2543600056 de Verquigneul FC 2 est suspendu depuis le 31/08/2020 par la Commission de discipline de la Ligue de Football des Hauts de France.

Dit que le joueur CAMBELIN KEVYN ne pouvait participer à la rencontre citée en rubrique.

Donne match perdu par pénalité à Verquigneul FC pour en reporter le bénéfice à Annequin Os sur le score Annequin Os 2- Verquigneul FC 2 de 0 - 3.

Inflige au joueur, CAMBELIN KEVYN, N° de licence n°2543600056, en application de l'article 186 des Règlements Généraux du District Artois, 1 match de suspension ferme à effectuer après la sanction de la Ligue de Football Des Hauts de France.

Amende de 80 euros à Verquigneul.

SENIORS D3 – POULE C

22751512 – ES ST LAURENT FEUCHY 2 / VALLEE TERNOISE du 13 septembre 2020

Réserve de l'AS VALLEE DE LA TERNOISE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du

club de ST LAURENT BLANGY ES 2, pour le motif suivant : des joueurs du club de ST LAURENT BLANGY ES 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée

Recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réclamation, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par ST LAURENT BLANGY ES

Droits conservés

SENIORS D4 – POULE B

22752462 – US ABLAIN / AS TINCQUIZEL 2 du 13 septembre 2020

Réserve d'ABLAIN ST NAZAIRE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de TINCQUIZEL AS, pour le motif suivant : des joueurs du club de TINCQUIZEL AS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée

La commission,

Après contrôle de la feuille de match de coupe d'Artois TINCQUIZEL/ANZIN ES du 6 Septembre 2020, constate qu'un joueur y figure et a participé

Donne match perdu par pénalité à TINCQUIZEL AS 2, sur le score de 2 – 0

Droits remboursés

Amende de 80 € à TINCQUIZEL AS 2

SENIORS D4 – POULE C

22752599 – ES ELEU / ES ANGRES du 13 septembre 2020

Réserve d'ANGRES au motif que le club d'ELEU, en l'absence d'un arbitre officiel, n'avait pas d'arbitre central à présenter, de ce fait le tirage au sort n'a pu être effectué, ainsi que d'arbitre assistant, fonction effectuée par un joueur. De plus il n'y avait pas de délégué de terrain.

Réserve confirmée, appuyée

Considérant que le match s'est disputé, la commission homologue le résultat sur son score.

ELEU Es bat ANGRES ES sur le score de 5 – 2

Droits confisqués.

SENIORS D6 – POULE B

227547724 – FC TILLOY / OF ARRAS du 13 septembre 2020

Réserve d'ARRAS OF sur la qualification des joueurs de TILLOY FC, ne pouvant accéder à la tablette avant le match

Réserve confirmée et appuyée par courriel du 15 septembre précisant l'absence de tablette, ni licence prouvant l'identité des joueurs inscrits sur la feuille de match et sur leur qualification.

Considérant que le club de TILLOY a été dans l'incapacité de présenter la tablette, le listing des licences, ou foot compagnon,

La commission

Donne match perdu par pénalité à TILLOY FC.

ARRAS OF bat TILLOY FC sur le score de 3 - 0

Amende de 80 € à TILLOY FC

Droits remboursés à ARRAS OF

SENIORS D7 – POULE B

22999351 – AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX 3 / ES AGNY 2 du 13 septembre 2020

Réclamation d'après match de BAPAUME BERTINCOURT VAULX AS pour le motif suivant :

Réserve portée sur la qualification et la participation du joueur numéro 15 qui a participé à la rencontre alors qu'il n'était pas répertorié sur la feuille d'avant match de la tablette. Ce joueur avait un numéro différent sur le

short et maillot.

Réclamation confirmée, appuyée, ne pouvant être prise en considération car non nominale

La commission

Considérant qu'il appartenait au club de BAPAUME de procéder à la vérification des licences ainsi qu'aux numéros des joueurs avant la rencontre

Homologue le match sur son score. Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 2

Droits conservés.

COUPE

COUPE ARTOIS YVES SAINT AUBIN – 1ER Tour du 6 Septembre 2020

22952450 – CS LIEVIN DIANA 2 / AS NEUVIREUIL

Réserve de NEUVIREUIL AS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club CS DIANA LIEVIN, pour le motif suivant : des joueurs du club de CS DIANA LIEVIN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée

Recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par LIEVIN DIANA

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 3 – tirs au but 3 – 4

Droits conservés

NEUVIREUIL AS qualifiée

LIEVIN DIANA 2 éliminée

COUPE DEMANDRILLE – 1er tour du 20 septembre 2020

23091195 – Esp. CALONNE LIEVIN 2 / US NOYELLES SOUS LENS

Réserve technique de Noyelles-sous-Lens, confirmée, appuyée

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre de la rencontre,

Considérant que les réserves techniques n'ont pas été déposées à l'arrêt de jeu consécutif au fait reproché

Dit que la réserve technique est non recevable aussi bien sur le fond que sur la forme

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 0

Droits conservés.

COUPE LUCAS CICA – 1er tour du 20 septembre 2020

23091427 – ES OURTON 2 / CSAL SOUCHEZ 2

1/ Réserve d'OURTON ES sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de SOUCHEZ CSAL, pour le motif suivant : des joueurs du club de SOUCHEZ sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée

2/ Réserve de SOUCHEZ CSAL 2 sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club d'OURTON ES 2, pour le motif suivant : des joueurs du club d'OURTON ES 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée

La commission

Pour la réserve d'OURTON,

Considérant après contrôle de la feuille de match Seniors D4 – CALONNE LIEVIN/SOUCHEZ CSAL du 13 septembre 2020, qu'aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par SOUCHEZ

Droits conservés

SOUCHEZ CSAL qualifié

Pour la réserve de SOUCHEZ CSAL

Considérant après contrôle de la feuille de match SENIORS D6 – MONCHY/OURTON du 12 septembre 2020, qu'un joueur y figure et a participé

Donne match perdu par pénalité à OURTON

SOUCHEZ CSAL bat OURTON par pénalité sur le score de 4 – 0

Amende de 80 € à OURTON ES

Droits conservés.

SOUCHEZ CSAL qualifiée

OURTON Es éliminée

23091417 – AS CAUCHY 2 / FC AVION REPUBLIQUE 2

Réserve de CAUCHY AS sur la qualification de l'équipe d'AVION qui ne disposait pas du listing de ses joueurs.

Réserve confirmée, appuyée

La commission

Considérant que la rencontre s'est disputée

Considérant après contrôle des licences des joueurs d'AVION REPUBLIQUE FC 2, qu'ils étaient tous qualifiés à la date de la rencontre et pouvaient y participer

Confirme le résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 4

AVION REPUBLIQUE FC 2 qualifiée

CAUCHY AS 2 éliminée

COUPE LUCAS CICA du 4 Octobre 2020

23091416 – FC DAINVILLE / RC SAINS

Match non joué

La commission

Après lecture du rapport d'arbitrage,

Constatant l'erreur administrative : inversion de la rencontre sans rectification du terrain

Donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des coupes.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **65 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la commission

Evelyne BAUDUIN

Le secrétaire

Jacques PENNINCK



COMMISSION des CALENDRIERS SENIORS

> Engagement tardif du **FC ESTEVELLES (b)** en **Seniors D7 – Groupe C** et disputera son 1^{er} match le **18 octobre**.

> Engagement tardif de **L'AS VENDIN 2000 (b)** en **Seniors D7 – Groupe E** et disputera son 1^{er} match le **17 octobre**.

Aménagement du calendrier de l'AS VENDIN (b) :

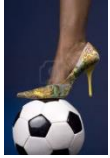
AS Vendin (b) – Olympique Burbure (c) du **18 octobre - inversé à BURBURE le 17 octobre - retour à VENDIN**.

AS Vendin (b) – Olympique La Comté du **6 décembre reporté au 14 février**

AS Vendin (b) – Intrépides Norrent (b) du **30 mai est avancé au 22 mai**.

> L'AJ ARTOIS – Seniors D7 – Groupe B – joue ses matchs à ACHIET le GRAND.

Le Président de la Commission
Richard RATAJCZAK.



COMMISSION CALENDRIERS FEMININS

→ AJ ARTOIS/Monchy/ASBBV joue ses matchs **Féminines à 7** sur les installations de BOIRY Ste RICTRUDE.

→ Retrait du FC DAINVILLE en **U13 Féminines à 5**.

→ OLYMPIQUE LIEVIN joue ses matchs **U13 Féminines à 5** sur le terrain en herbe le samedi à **14 heures**.

La Présidente de la Commission
Evelyne BAUDUIN.



COMMISSION FUTSAL

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2020

Présents : Gérard DEBONNE Président - Eric GOOSSENS secrétaire - Gilbert COPPIN - Mustapha NAGI - Cédric HOYEZ - Quentin CAPELLE - Nicolas BONINGUE - Sébastien LEMOINE - Makhloufi REBATACHI CTD - Antoine VANNIEUWENHUYSE CDFA –

Excusé : Frédéric Gaultier –

✓ Ordre du jour :

[1/ Présentation des nouveaux membres](#)

[2/ Répartition des tâches](#)

[3/ Organisation de saison Futsal 2020 – 2021 en jeunes](#)

[4/ Procédure COVID pour le futsal](#)

✓ La réunion débute à 17 heures.

Point N°1 : Présentation des nouveaux membres

La commission intègre 3 nouveaux membres :

- **Quentin CAPELLE**
- **Nicolas BONINGUE**
- **Sébastien LEMOINE**

Ils se présentent à tour de rôle. Suivant les besoins de la commission, des responsabilités leurs seront confiées pour favoriser le développement de notre Futsal (voir point n°2)

Point N°2 : Répartition des tâches

Pour gérer l'ensemble du Futsal Artois, la commission s'organise comme suit :

- Seniors masculins = **Gilbert COPPIN et Gérard DEBONNE**
- Seniors Féminines = **Antoine VANNIEUWENHUYSE et Sébastien LEMOINE**
- U18 masculins = groupe géré par la ligue
- U15 et U13 = **Mustapha NAGI et Sébastien LEMOINE**
- U7 – U9 et U11 = **Cédric HOYEZ - Quentin CAPELLE et Nicolas BONINGUE**
- Coupes en seniors = **Gilbert COPPIN**
- Coordonnateur – Informations et communication : **Eric GOOSSENS**

Point N°3 : Organisation de saison Futsal 2021 – 2022 en jeunes

> Pour les U15 : Championnat : Le champion pourrait intégrer la ligue. Utilisation de la FMI. Arbitrage par les clubs.

> Pour les U13 : Plateaux jusqu'en **décembre** puis possibilité de critérium suivant l'évolution.

> Pour les U7 – U9 – U11 : Rassemblements et plateaux

> Réunions pour les U7 – U9 – U11 et U13, prévue le **6 octobre 2020** pour organiser les plateaux et rassemblements.

Point N°4 : Procédure COVID pour le futsal

> Initiative prise de reporter la journée des championnats seniors masculins pour attendre la décision du Comité Directeur du **28 septembre 2020**.

> La commission demande à ses clubs d'essayer de respecter au mieux le protocole élaboré par notre Ligue et de se rapprocher de leur municipalité pour savoir le nombre maximum de spectateurs accepté par celle-ci pendant cette période de COVID 19 et de s'y conformer.

> Suite à la décision de la ligue de reporter les trois premières journées des championnats R1 et R2 Futsal, le District Artois reporte aussi les rencontres prévues la semaine n°41.

✓ Pas de questions diverses.

✓ Une prochaine réunion de la commission Futsal sera fixée dès que toutes les compétitions auront débutées pour ajustements si besoin.

Le Président de la Commission
Gérard DEBONNE.

Le Secrétaire de la Commission
Eric GOOSSENS.



RAPPEL CONSIGNES CRITERIUM U 13 D1

Suite à des contrôles spontanés effectués lors de rencontres de critérium **U13 D1** par les membres de la commission foot animation, il a été constaté que **les règles obligatoires prévues par la FFF** et retranscrites dans **l'article 9 de l'annexe 7.5 des règlements généraux du District Artois de football** à savoir :

- **Arbitrage à la touche effectuée par les joueurs remplaçants.**
- **Mise en place de la pause coaching.**
- **Participation de tous les joueurs pour au moins 50% du temps de jeu.**

ne sont pas toujours respectées par certains clubs.

A noter que ces consignes sont rappelées régulièrement.

Nous rappelons que les clubs ne respectant pas ces règles s'exposent à une interdiction d'accès en U14 Ligue pour la saison prochaine.

Le Président de la Commission Foot Animation



COUPES U18 et U15

REUNION DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020

Présents : Alain DELHAYE – Jean Baptiste BEAUVENTRE – Raymond BRICE – Marc TINCHON -

Excusés : Jean Bernard LEDUC – Nicolas OBAL – Pascal WATEL -

Homologation des rencontres des 12 et 13 septembre 2020

Les litiges ont été examinés par les Commissions des LITIGES ADMINISTRATIFS et SPORTIFS et de DISCIPLINE (Voir C.R.).

U18

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (1er tour): 82 clubs engagés

14 rencontres programmées - 12 homologuées dont 4 forfaits - 2 reportées - 54 qualifiés en Coupe GAMBARDELLA

U15

Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (1er tour) : 88 clubs engagés

43 rencontres programmées - 40 homologuées dont 7 forfaits - 3 reportées - 2 exempts : OLYMPIQUE LIEVIN et US COURCELLES (Engagement tardif en championnat)

Elaboration des prochains tours de Coupes

Toutes les rencontres se dérouleront le week-end des 26 et 27 septembre 2020 sur le terrain du club 1^{er} nommé (Date et horaire à consulter sur le site du DISTRICT).

Rappel : Les clubs FORFAIT en Coupe ARTOIS ne peuvent pas participer aux Coupes secondaires (LEBAS U18 et POUILLY U15).

U18

Coupe GAMBARDELLA (2ème tour) :

Reste 35 Clubs qualifiés du District (1 Fédéral + 9 LIGUE + 25 District).

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (2ème tour):

Reste 69 clubs - 22 rencontres programmées dont 2 reports du 1^{er} tour - 25 qualifiés en Coupe GAMBARDELLA.

Coupe Philippe LEBAS (1er tour):

40 clubs engagés - 4 rencontres programmées - 7 qualifiés en Coupe GAMBARDELLA - 25 qualifiés en Coupe ARTOIS.

U16

Coupe ARTOIS (1^{er} tour) :

33 clubs engagés - 16 rencontres programmées - 1 exempt : JS ACHIE le PETIT

U15

Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (2^{ème} tour) :

Reste 48 clubs - 24 rencontres programmées dont 3 reports du 1^{er} tour.

Coupe Gaston POUILLY (1^{er} tour) :

52 clubs engagés - 13 rencontres programmées - 1 exempt : US NOYELLES sous LENS - 25 qualifiés en Coupe ARTOIS.

Relevé des amendes

Tirage au sort Non effectué (15 €)

U18

Coupe ARTOIS : CAMBLAIN F.C. – VERDREL A.E.P.

U15

Coupe ARTOIS: BAP/BERT/VAULX A.S. – NOYELLES GODAULT A.C.

Calendriers des prochaines journées des coupes (jusqu'à la trêve)

10 et 11 octobre 2020

Coupe GAMBARDELLA (3^{ème} tour) Reste 17 qualifiés

Coupes ARTOIS U18 et U15 (3^{ème} tour)

Coupe ARTOIS U16 (2^{ème} tour)

Coupes LEBAS U18 et POUILLY U15 (2^{ème} tour)

24 et 25 octobre 2020

Coupes ARTOIS U18 et U15 (4^{ème} tour)

Coupe ARTOIS U16 (3^{ème} tour)

Coupes LEBAS U18 et POUILLY U15 (3^{ème} tour)

1^{er} novembre 2020

Coupe GAMBARDELLA (4^{ème} tour)

7 et 8 novembre 2020

Coupes ARTOIS U18 et U15 (5^{ème} tour)

Coupe ARTOIS U16 (4^{ème} tour)

Coupes LEBAS U18 et POUILLY U15 (4^{ème} tour)

Coupe ARTOIS U15 à 8 (1^{er} tour)

11 novembre 2020

Coupe GAMBARDELLA (5^{ème} tour – Finales Régionales)

12 et 13 décembre 2020

Coupes ARTOIS U18 – U16 et U15 (Matches remis)

Coupes LEBAS U18 et POUILLY U15 (Matches remis)

Coupe ARTOIS U15 à 8 (2^{ème} tour)

Divers

RAPPEL :

Toute demande de DEROGATION doit parvenir au District AVANT les tirages au sort du tour suivant soit (*dans les 48 heures après la rencontre*). Ensuite, l'accord du club adverse sera demandé.

Le Président de la Commission
Marc TINCHON.



COMMISSION des CALENDRIERS FUTSAL

FC MAZINGARBE joue ses rencontres à domicile (**D2**) le **lundi à 21 heures**.

Gérard DEBONNE.
Eric GOOSSENS.



COUPES U18 et U15

REUNION DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

Présents : Jean Baptiste BEAUVENTRE– Marc TINCHON

Excusés : Raymond BRICE – Alain DELHAYE – Jean Bernard LEDUC – Nicolas OBAL – Pascal WATEL

Homologation des rencontres des 26 et 27 septembre 2020

Les litiges ont été examinés par les Commissions des LITIGES ADMINISTRATIFS et SPORTIFS et de DISCIPLINE (Voir C.R.).

U18

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (1er tour)

2 rencontres reprogrammées - 2 homologuées.

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (2ème tour)

20 rencontres programmées - 19 homologuées dont 4 forfaits et 1 reportée - 25 qualifiés en Coupe GAMBARDELLA.

Coupe Philippe LEBAS (1er tour):

4 rencontres programmées - 4 homologuées dont 1 forfait - 7 qualifiés en Coupe GAMBARDELLA - 25 qualifiés en Coupe ARTOIS.

U16

Coupe ARTOIS (1er tour) :

16 rencontres programmées - 12 homologuées et 4 reportées - 1 exempt : JS ACHIE le PETIT

U15

[Coupe ARTOIS \(Challenge Raymond BRICE\) \(1er tour\) :](#)

3 rencontres reprogrammées - 2 homologuées dont 1 forfait et 1 reportée.

[Coupe ARTOIS \(Challenge Raymond BRICE\) \(2ème tour\) :](#)

19 rencontres programmées - 17 homologuées dont 2 forfaits et 2 reportées.

[Coupe Gaston POUILLY \(1er tour\):](#)

13 rencontres programmées - 13 homologuées dont 1 forfait - 1 exempt : US NOYELLES sous LENS - 25 qualifiés en Coupe ARTOIS.

Elaboration des prochains tours de Coupes

Toutes les rencontres se dérouleront le week-end [des 10 et 11 octobre 2020](#) sur le terrain du club 1^{er} nommé (*Date et horaire à consulter sur le site du DISTRICT*).

U18

[Coupe GAMBARDELLA \(3ème tour\) :](#)

Reste 18 Clubs qualifiés du District (1 Fédéral + 6 Ligue + 11 District).

[Coupe ARTOIS \(Challenge Daniel DRAMEZ\) \(3ème tour\):](#) Reste 48 clubs

18 rencontres programmées dont 1 report du 2^{ème} tour - 1 exempt : JS ECOURT - 11 qualifiés en Coupe GAMBARDELLA.

[Coupe Philippe LEBAS \(2ème tour\):](#) Reste 35 clubs

8 rencontres programmées - 3 qualifiés en Coupe GAMBARDELLA - 16 qualifiés en Coupe ARTOIS.

U16

[Coupe ARTOIS \(2ème tour\) :](#) Reste 21 clubs

10 rencontres programmées dont 4 reports du 1^{er} tour - 1 exempt : AJ ARTOIS

U15

[Coupe ARTOIS \(Challenge Raymond BRICE\) \(3ème tour\) :](#) Reste 27 clubs

13 rencontres programmées dont 1 report du 1^{er} tour et 2 reports du 2^{ème} tour - 1 exempt : ES HAINES

[Coupe Gaston POUILLY \(2ème tour\):](#) Reste 37 clubs

12 rencontres programmées - 13 qualifiés en Coupe ARTOIS.

Relevé des amendes :

[Tirage au sort Non effectué \(15 €\)](#)

U15

[Coupe POUILLY:](#) ASC AUBIGNY/SAVY/CAMBLAIN – OLYMPIQUE BURBURE – Esp. CALONNE LIEVIN – US CROISILLES – AAE EVIN – OLYMPIQUE LIEVIN (b) – AS LOISON – CS PERNES -

[Envoi feuille de match Non effectuée \(30 €\)](#)

U16

[Coupe ARTOIS :](#) AS PTT ARRAS

Calendriers des prochaines journées des coupes (jusqu'à la trêve)

24 et 25 octobre 2020

Coupes ARTOIS U18 et U15 (4^{ème} tour)

Coupe ARTOIS U16 (3^{ème} tour)

Coupes LEBAS U18 et POUILLY U15 (3^{ème} tour)

1^{er} novembre 2020

Coupe GAMBARDELLA (4^{ème} tour)

7 et 8 novembre 2020

Coupes ARTOIS U18 et U15 (5^{ème} tour)

Coupe ARTOIS U16 (4^{ème} tour)

Coupes LEBAS U18 et POUJILLY U15 (4^{ème} tour)

Coupe ARTOIS U15 à 8 (1^{er} tour)

11 novembre 2020

Coupe GAMBARDELLA (5^{ème} tour – Finales Régionales)

12 et 13 décembre 2020

Coupes ARTOIS U18 – U16 et U15 (Matches remis)

Coupes LEBAS U18 et POUJILLY U15 (Matches remis)

Coupe ARTOIS U15 à 8 (2^{ème} tour)

Divers

RAPPEL :

Toute demande de DEROGATION doit parvenir au District AVANT les tirages au sort du tour suivant soit *(dans les 48 heures après la rencontre)*. Ensuite, l'accord du club adverse sera demandé.

Les rencontres de Coupes suivantes sont reportées pour cause de brassage :

U18

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (2^{ème} tour):

FC GIVENCHY/NEUVILLE – OLYMPIQUE HENIN

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (3^{ème} tour):

COS MARLES – SSCP WINGLES

U15

Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (3^{ème} tour) :

OC COJEUL/AJ ARTOIS – ES VENDIN le VIEIL

AC NOYELLES GODAULT – AS COURRIERES

FC DAINVILLE – FC AVION REPUBLIQUE

Coupe Gaston POUJILLY (2^{ème} tour):

ES LABEUUVRIERE – AS NOYELLES les VERMELLES

Le Président de la Commission

Marc TINCHON.



BRASSAGES U18 et U15

Report des 3 et 4 Octobre 2020

Les rencontres suivantes sont reportées au week-end des **10 et 11 Octobre 2020** :

U18 NIVEAU 1

COS MARLES – OLYMPIQUE HENIN O.

U18 NIVEAU 2

ES ANGRES - AS TINCQUIZEL A.S. ==> REPORTEE (*ANGRES joue en GAMBARDELLA*).
FC MERICOURT - AC NOYELLES GODAULT

U16

ES BOIS BERNARD – SCPP WINGLES

U15 NIVEAU 2

AS NOYELLES les VERMELLES – ES ANGRES
AC NOYELLES GODAULT - ES VENDIN
FC DAINVILLE – US RIVIERE

IMPORTANT : Les rencontres des J3 et J4 ne paraîtront que le Mardi précédent du fait des rencontres reportées afin d'avoir des classements fiables.

RAPPEL : Article 6.8 de l'Annexe 7.3

L'usage de la FMI est obligatoire, avec transmission au plus tard à 22 heures le jour de la rencontre.

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, il est impératif que le club recevant transmette la feuille de match papier scannée pour le lundi soir.

Pour tout manquement à cette obligation, le club recevant aura match perdu avec 0 pt. Le club visiteur sera gratifié du nombre de points lui revenant en fonction du score.

L'amende pour NON envoi de la feuille de match est de 30 €.

Pascal WATEL.



COMMISSION des CALENDRIERS VETERANS

→ **AS COURRIERES – GROUPE 8** - joue ses matchs à **10 heures**.

→ **FC MONTIGNY** intègre le **GROUPE 6** (au lieu du 4) et **US HOUDAIN** intègre le **GROUPE 5** (au lieu du 6).

→ **US GRENAV** en **VETERANS A 7 – GROUPE F** joue ses matchs à **10 heures**.

La Commission :

Gérard DEBONNE

Eric GOOSSENS